



# Bruges

Le 28 octobre 2024  
**DEC-2024-100**  
PTO/Centre Juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241028-DEC-2024-100-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024

Publication : 04/11/2024

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDERANT** que la municipalité a souhaité organiser 4 ateliers en cadre scolaires les 06, 13, 15 et 21 novembre 2024 au sein du Groupe Scolaire Olympe de Gouges ainsi que deux représentations d'une performance de crieur.euse de rue le 23 novembre 2024 sur l'Esplanade Charles de Gaulle et une représentation de la production le 25 novembre 2024 au sein du Parc Treulon,


**CONSIDERANT** le contrat de prestations proposé à l'**Association Les débatteurs** domiciliée 32B Rue de Monsarrat à BORDEAUX (33800) et représentée par Madame Juliette BRUNEAU en sa qualité de Présidente,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** avec l'Association Les Débatteurs (SIRET 884 836 966 00025), un contrat de prestations pour 4 ateliers en cadre scolaire les 06,13,15 et 21 novembre 2024 ainsi que deux représentations d'une performance de crieur.euse de rue le 23 novembre 2024 et une représentation de la production le 25 novembre 2024,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **2 400 euros TTC (non-assujetti à TVA),**

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire.  
  
Frédéric GIRO

